

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_09B-DE



(Finistère)

Landéda, le 15 septembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

AIRE D'ARRET CYCLABLE DE L'ABER-WRAC'H

RAPPORT N°09-08/2020

La destination touristique Brest Terres Océanes souhaite amener une cohérence d'équipements de services et d'offres qualifiées le long des itinéraires cyclables structurants sur la destination touristique Brest Terres Océanes en créant des aires d'arrêts dédiés aux cyclistes. Pour ce faire, la destination a publié un cahier des charges des équipements à installer le long des itinéraires structurants. Le respect de ce cahier des charges est une condition pour prétendre à des financements régionaux.

Pour la destination touristique, un itinéraire cyclable structurant est un itinéraire cyclable inscrit dans un schéma directeur vélo régional, départemental ou local et faisant l'objet d'une signalisation directionnelle au sens de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR).

La commune de Landéda est située sur le parcours de plusieurs itinéraires structurants : c'est le point de départ de la vélo route des Abers qui permet de rejoindre Brest depuis le port de l'Aber Wrac'h. Elle est aussi traversée par la vélo littorale n°5 (Roscoff-Saint Nazaire). Enfin, une fois la mise en œuvre du plan vélo aboutie, plusieurs itinéraires structurants seront accessibles localement.

Aucune aire d'arrêt n'existe pour le moment sur la destination touristique. Brest Terres Océanes a sollicité la commune de Landéda pour expérimenter le dispositif sur son territoire du fait de la présence de nombreux atouts exigés au cahier des charges à savoir :

- La situation idéale sur des itinéraires structurants (EV5 et vélo route des Abers)
- L'intermodalité possible (vélo/car) grâce à la desserte de la ligne 20 sur le port en provenance de la gare routière de Brest
- La valorisation de la route des Phares
- L'accès à des pratiques nautiques
- L'opportunité de visites de sites patrimoniaux à proximité
- L'office de tourisme
- Une zone ombragée
- L'offre d'hébergement disponible à proximité

En concertation entre toutes les parties, un projet d'aire d'arrêt est en cours de conception sur le Port de l'Aber Wrac'h. Le but de ce projet est de préfigurer et expérimenter une aire d'arrêt type qui regroupera un ensemble d'équipements essentiels au repos et à la distraction des cyclistes en itinérance sur la destination et qui pourra ensuite être décliner à l'échelle de la destination.

Le lieu retenu au port de l'Aber Wrac'h est en partie déjà équipé de tables et panneau d'information touristique mais la commune va investir pour compléter les équipements, améliorer la qualité d'accueil et proposer une aire d'arrêt complète en services au regard du cahier des charges de la Destination touristique.

La première partie de demande d'aide a concerné l'aménagement de l'aire de jeux et des toilettes publiques. La seconde partie concerne, l'acquisition et l'aménagement d'équipements de stockage vélos sécurisés et d'une station technique à destination des cyclistes.

A terme tous les équipements suivants seront présents sur l'aire, à savoir :

- des tables de pique-nique
- des poubelles
- des bancs
- un panneau d'information touristique sur le Pays des Abers
- une aire de jeux
- des arceaux à vélos
- des boxes vélos sécurisés

- une zone de lavage / gonflage des pneus de vélo
- un point d'eau potable
- des toilettes publiques autonettoyantes et anti-vandalisme couverte sous un préau

Dans un premier temps, la commune a fait le choix de mettre en place l'aire de jeux et les toilettes publiques autonettoyantes et anti-vandalisme.

Etant donné que le secteur est en zone protégée au titre des Monuments Historiques, la commune est accompagnée par un maître d'œuvre pour aboutir à un aménagement s'intégrant au mieux dans l'environnement proche.

L'enveloppe estimative des travaux de l'opération est de 140 000€. Elle comprend :

Equipements	Coût
Station technique	10 500€HT
2 Box de 10 vélos sécurisés sur deux niveaux avec signalétique intégrée	43 500€HT
1 Box vélo de 2 places	3 900€HT
Terrassement charpente, couverture, bardage, platelage autour de l'aire technique et des toilettes publiques pour son intégration dans le bâti local	82 100€HT
Total	140 000€

Le tableau ci-dessous détaille les aides sollicitées :

Dépenses *	Montant	Ressources	Montant
Intitulé des postes		Fonds privés (précisez-en l'origine)	
Fourniture et pose des équipements	57 900€ €	Programme Alveole (CEE)	34 740,00 €
Construction	82 100€ €		€
	€	...	€
	€		€
	€	Total des fonds privés	34 740,00 €
	€	Fonds publics (précisez-en l'origine)	
	€	Autofinancement	76 560,00 €
	€	Région Bretagne	28 700,00 €
	€		€
	€		€
	€		€
	€	Total des fonds publics	105 260,00 €
TOTAL DÉPENSES*	140 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	140 000,00 €

La commune est éligible à des aides du conseil Régional et au programme Alveole.

A ce titre elle sollicite auprès du conseil Régional une subvention à hauteur de 28 700€ et de 34 740€ au programme Alveole.

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_09B-DE

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur le projet et d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Bretagne et d'Alvéole.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°09-08/2020

Réunion du 21 septembre

AIRE D'ARRET CYCLABLE DE L'ABER-WRAC'H

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN à Christine CHEVALIER

Daniel GODEC à Alexandre TREGUER

Muriel COLLOMBAT à Jean-Luc CATTIN

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à 27 voix pour cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal approuve le projet.

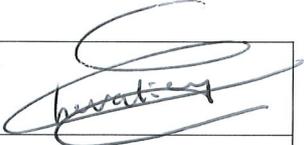
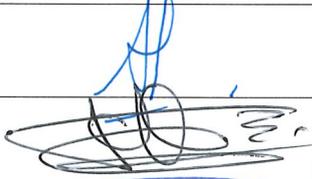
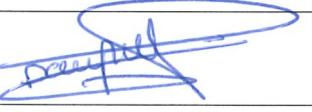
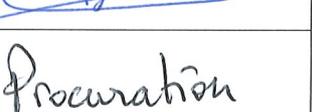
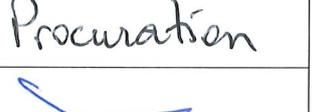
ARTICLE 2 : Le Conseil municipal sollicite la subvention auprès du Conseil Régional et Alveole et autorise le maire à signer tous documents s'y afférant.

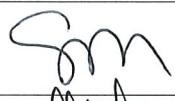
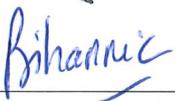
Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_09B-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_09B-DE